

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DECEMBRE 2020

**PRESENTS :** BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

**ABSENTE REPRESENTEE :** Madame MALLET Pauline par Monsieur BONNET Anthony.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame CARTAUD Sandrine.

## **ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ... – ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Conseil a décidé le mois dernier de valider le principe de réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur d'assainissement, tout en autorisant Monsieur le Maire à signer avec le bureau d'études retenu, le marché requis, si le calendrier ne permettait pas rapidement de présenter à l'assemblée le rapport d'appel d'offres. La date butoir de la consultation des entreprises ayant été fixée au 6 Novembre 2020, le service assainissement intercommunal qui assiste la Commune a précisé qu'il serait en mesure d'étudier les propositions (après négociation sur le prix avec les deux entreprises arrivées en tête), et de remettre ses conclusions pour que l'assemblée délibère directement sur l'attribution de ce marché d'études. 5 sociétés (AUDIT ENVIRONNEMENT, NALDEO, VERDI, IRH et DCI ENVIRONNEMENT) ont donc remis une offre, et après une négociation sur le prix entre les deux entreprises arrivées en tête (IRH et DCI ENVIRONNEMENT), le classement révisé après analyse permet de dégager la proposition de DCI ENVIRONNEMENT en vue de la signature du marché d'études. Le Conseil valide donc l'attribution de ce marché au bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT de BOUFFERE (Vendée), avec un devis de 38 900,00 euros ht, soit 46 680,00 euros ttc.

**Demandes de subventions :** suite au dépôt des requêtes le mois dernier, le Département de la Vendée (10 % d'aide calculé sur la dépense totale ht) ne pouvait a priori pas prendre en compte dès Décembre une demande de dérogation pour commencer l'étude, avant la prise de décision en commission permanente de Janvier 2021. Au regard de l'urgence de démarrer cette étude, le service instructeur de la demande, a finalement accepté de délivrer cette dérogation. Concernant l'Agence de l'Eau (50 % d'aide calculé sur la dépense totale ht), le dossier de demande de subvention a été réceptionné, et la même dérogation a été accordée pour démarrer l'étude avant une éventuelle décision d'attribution.

## **SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 AU BUDGET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX**

L'année budgétaire s'achevant, le Conseil Municipal a été invité à fixer la subvention finale 2020 du budget Communal au Budget des Aménagements Commerciaux, au regard des crédits consommés (notamment des factures payées pour l'aménagement du box vacant en cabinet de sage-femme), et des abandons de loyers décidés pour le restaurant lors du premier confinement. Cette subvention qui avait été fixée à 36 500 euros lors du vote des budgets primitifs 2020, en mars dernier, est finalement portée par le Conseil Municipal à 39 000 euros au regard des dépenses additionnelles effectivement réalisées.

# **SYDEV – CONVENTION – FORFAIT DE PARTICIPATION 2021 – AVANCE DE FOURNITURES – MAINTENANCE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SYDEV propose à la Commune de valider pour 2021 par convention le principe d’une avance financière (2 000 euros en 2020) sur les fournitures nécessaires à la réalisation d’une maintenance plus rapide de l’éclairage public, en 2021, en particulier lorsque des équipements sont abîmés, cassés, mais aussi pour accélérer ponctuellement la réalisation des petits travaux neufs d’éclairage..... Après présentation du projet de convention qui prévoit un volume de dépense de 4 000 euros ht et une participation communale nette de 2 000 euros pour l’année 2021, les membres du Conseil autorisent Monsieur le maire à la signer.

## **CDG 85 - ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE A PARTIR DE 2021 – AGENTS COMMUNAUX**

La convention d’adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui date de 2012 arrive à son terme le 31 décembre 2020, et un nouveau partenariat est proposé par le Centre à partir de 2021.

Comme pour la précédente convention, le financement de la prestation sera constitué de deux éléments :

- . une cotisation annuelle, ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l’hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d’accidents, les adaptations des postes, des techniques, l’accessibilité des locaux aux agents handicapés, avis sur situations individuelles ou collectives particulières, participation au CHSCT locaux, etc.), et dont le taux est fixé à 0,15 %, assise sur la masse salariale (soit 3 473 euros en 2019), à l’instar de la cotisation versée pour l’adhésion au Centre de Gestion ;
- . un tarif « à l’acte », s’élevant à 46 € pour chaque visite effectuée par le médecin de prévention ou l’infirmier en santé au travail, à la demande de la collectivité quelle qu’en soit la cause (visite périodique, visite d’embauche ou initiale, visite de reprise, visite complémentaire, etc ....).

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation pour les agents municipaux (visites médicales ....), l’assemblée accepte le renouvellement de cette adhésion.

## **PRESENTATION DES RAPPORTS D’ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2019**

Les différents rapports d’activités 2019 intercommunaux ont été présentés aux Conseils Municipaux des communes membres, pour qu’ils en prennent acte, à savoir :

### **. Le rapport « Assainissement collectif et non collectif » (annexe n° 1 au compte-rendu)**

Ce rapport présente les activités liées à la gestion de l’assainissement collectif des Communes de la périphérie de l’agglomération de MONTAIGU, aujourd’hui MONTAIGU-VENDEE, ainsi qu’à la gestion de l’assainissement non collectif de l’ensemble des Communes membres (notamment avec le contrôle régulier et obligatoire des dispositifs d’assainissement autonomes par le SPANC ...).

### **. Le rapport « Général » (annexe n° 2 au compte-rendu)**

Il s’agit du rapport d’activités principal de la Communauté de Communes, tous services confondus.

### **. Le rapport « Déchets » (annexe n° 3 au compte-rendu)**

Il concerne le service de collecte et d’élimination des déchets, ainsi que du tri sélectif.

## DENOMINATION DES RUES – ZH DES ECOTAIS 3

Afin de permettre de préparer l'acte notarié dit du « dépôt des pièces » qui permettra la commercialisation des lots, le Conseil valide par délibération la dénomination des rues et la numérotation des futurs logements qui seront construits sur les terrains, soit pour les deux rues de cette tranche :

*. rue des Ecotais, pour la voie qui longe une partie des lots, qui porte déjà ce nom et qui arrive de la tranche 2 du lotissement,*

*. rue des Violettes pour la voie qui dessert une grande partie des lots et qui forme une boucle (c'est ce qui était prévu sur le plan d'ensemble des tranches dessiné au tout début de l'aménagement des Ecotais 1).*

**Avancement des travaux :** la construction des réseaux souples par EIFFAGE ENERGIE continue jusqu'à la fin du mois de Décembre 2020. Les TP EIFFAGE – MIGNE prendront ensuite le relais pour la réalisation de l'empierrement de la voirie et ils seront suivis par l'entreprise qui sera retenue pour le chantier des espaces verts et clôtures. **L'appel d'offres pour ces derniers travaux** a d'ailleurs été lancé le 10 Novembre, avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 8 Décembre 2020. Le marché sera attribué lors de la réunion de Conseil Municipal du mardi 12 Janvier 2021. **Réservations :** à ce jour, 26 personnes ont manifesté leur intérêt pour réserver un lot. **Locatifs de Vendée Habitat :** une consultation avait été lancée par l'organisme HLM pour trouver l'architecte du projet. Elle s'est terminée le mardi 1<sup>er</sup> Décembre. **Dépôt des pièces chez le notaire (Me GRELEAUD pour la vente des lots :** la constitution du dossier est en cours).

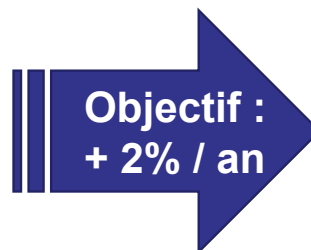
# ASSAINISSEMENT

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

## Contexte

- Une volonté partagée d'améliorer la qualité de l'eau
  - **4,8 M€** investis en 2018 par l'ensemble des communes sur l'assainissement collectif
  - **11,4 M€** investis pour la construction de **5** stations d'épuration et la mise en place du transfert de Boufféré
- Un objectif ambitieux d'amélioration du parc d'assainissement non collectif

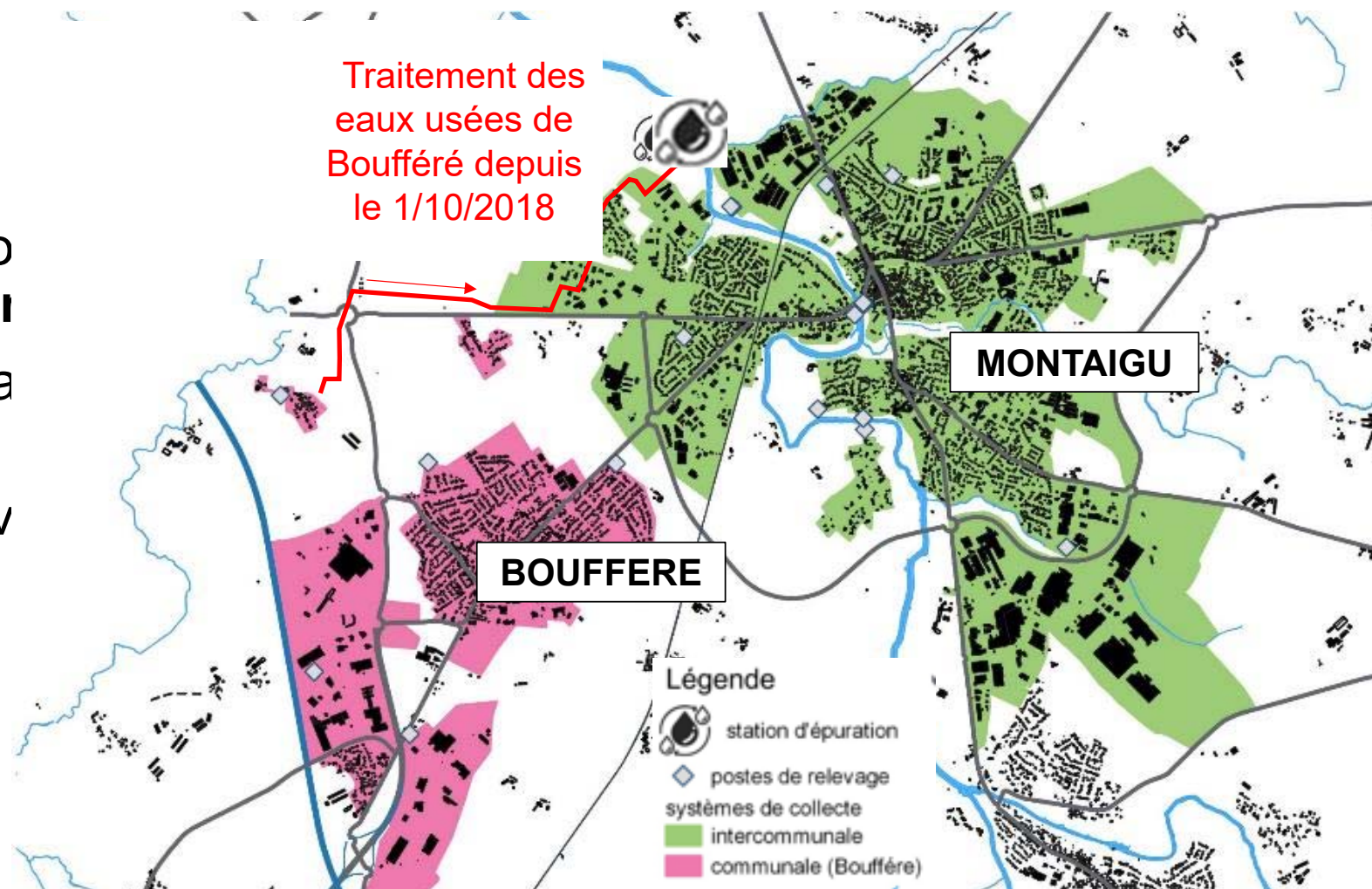
Etat du parc 2017  
**52 %** des  
installations en bon  
fonctionnement



Objectif du parc en 2027  
**72 %** des  
installations en bon  
fonctionnement

# Rapport 2019 : assainissement collectif

- 1 périmètre d'assainissement intercommunal
- 1 station d'épuration équivalent habitant
- 1 convention de tra avec Boufféré
- 13 postes de relev
- 55 km de réseau d'assainissement
- 4 834 abonnés



# Rapport 2019 : assainissement collectif

## Bilan hydraulique

- Volume traité STEP : **714 668 m<sup>3</sup>** (+14 %/2018)
  - Volume facturé « agglomération Montaigu » : **350 733 m<sup>3</sup>** (+2,8 % / 2018)
  - Volume facturé « Boufféré » : **167 640 m<sup>3</sup>**
  - Volume eaux parasites « Montaigu » : **196 295 m<sup>3</sup>** (-18% / 2018)
- Débit journalier = **1 958 m<sup>3</sup>/j**
- Pluviométrie 2019 : **865 mm** (-5%/2018)
- **Charge hydraulique 2019 = 13 053 EH**  
= **87,9%** de la capacité nominale hydraulique (temps sec, nappe basse)

## Bilan organique

- Rejet **100% conforme** sur la base des 24 bilans annuels
- Suivi de l'impact du rejet sur le milieu naturel en période d'étiage de la Maine : **conforme**
- **Charge organique globale 2019 : 9 383 EH**  
= **63 %** de la capacité nominale organique

# Rapport 2019 : assainissement collectif

- Baisse des charges de personnel en 2019 (-15%/2018) → recours à la prestation de service SAUR depuis juillet
- Redevance d'eaux usées stable depuis 2012



**Prix moyen  
“assainissement”  
(base 120 m<sup>3</sup>)  
2,16 € TTC/m<sup>3</sup>**

**Redevance  
assainissement pour  
120 m<sup>3</sup> (foyer de 4 pers)  
259,60 € TTC**

- Principaux travaux en 2019 :

**Réhabilitation réseau  
d'assainissement**  
Secteur rue St Jacques / V. Ansquer

**103 050 € HT**

**Travaux de  
supervision**

**8 000 € HT**

**Travaux sur poste de  
relevage**

**15 000 € HT**



# Rapport 2019 : assainissement non collectif

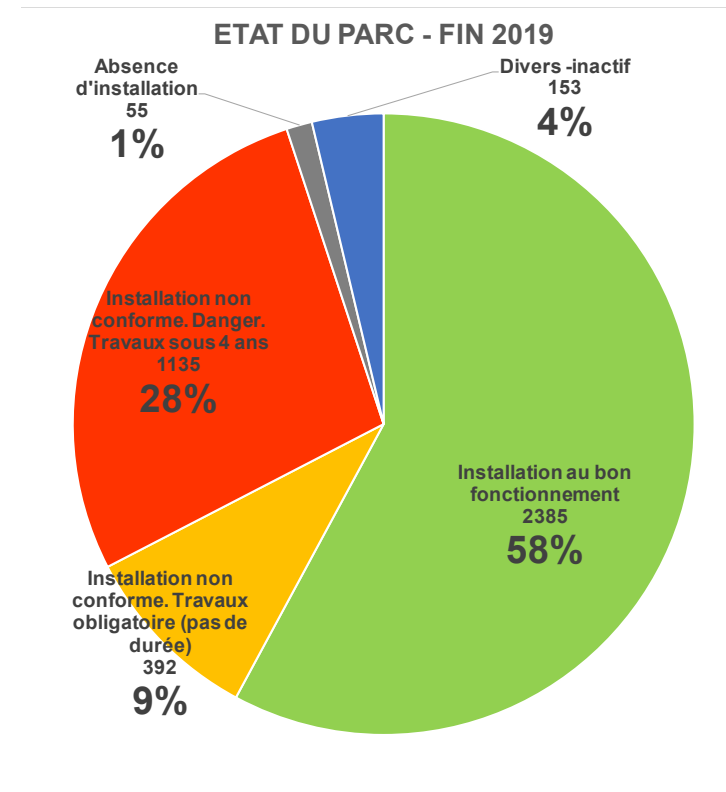
- Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui contribue à la rénovation progressive du parc d'installation en assurant les contrôles réglementaires chez les particuliers
- Une intervention dans 9 communes, pour tout immeuble non raccordable à l'assainissement collectif
- Une nouvelle politique définie en 2017
  - Disposer d'un parc ANC avec 72 % d'installation en bon fonctionnement en 2027
  - Rendre un service de qualité aux usagers
  - Maîtriser le coût des contrôles pour l'utilisateur
  - Proposer une nouvelle gestion du service vidange

**1 habitant  
sur 5  
est concerné  
par le SPANC**

**Contrôles  
tous les  
10 ans**

# Rapport 2019 : assainissement non collectif

- Etat du parc au 31/12/19
  - **4 120** ANC (idem / 2018)
  - Service en régie : 2 techniciens
  - **778** contrôles réalisés (-4% / 2018)
  - **58 %** d'ANC au bon fonctionnement
    - Soit + 2 pts / aux perspectives annoncées en 2017
  - 55 immeubles sans ANC
- Service vidange : **54** interventions = 150 m<sup>3</sup> vidangés
- Aide à la réhabilitation : **33** dossiers aidés (171 k€ d'aide de l'agence de l'eau)



# Rapport 2019 : assainissement non collectif

- **Recette de fonctionnement** = principalement **les redevances** (86%)
- **Dépense de fonctionnement** = principalement **les charges de personnel** (86%)
- **Grille tarifaire** approuvée en 2018



**Impact du coût du  
contrôle périodique  
SPANC**

**11 € TTC / an**

**Coût d'une vidange  
de fosse 3 m<sup>3</sup>**

**159 € TTC**

# ENVIRONNEMENT

Rapport d'activités annuel 2019  
sur le prix et la qualité du service public  
de gestion des déchets ménagers et assimilés

# Contexte : une politique volontariste et innovante

- Un territoire précurseur avec la mise en place de la redevance incitative dès **2000**
- Un territoire **performant** en matière de réduction et de tri des déchets




- Un territoire novateur avec la création en 2008 de la **Valorétrie**

# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés

## • L'organisation du service



### COMPÉTENCES

 → collecte

 → transfert, tri et traitement

### Missions confiées à des prestataires :

#### VEOLIA Propreté

- collectes porte à porte 
- collectes apport volontaire 

#### • REEL entreprise d'insertion

- 3 déchèteries et Valorétrie

### Missions assurées par Terres de Montaigu

- Relation à l'utilisateur (administrative et sur le terrain)
- Facturation de la redevance

# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés



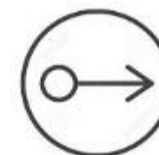
Taux de  
présentation  
moyen des bacs  
ordures ménagères

**9 levées par an**



Redevance  
moyenne par  
habitant

**49,20 €**



Pas d'évolution des  
tarifs  
depuis 2014

# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés

## Le tri à la maison

TdM 2019 : Emballages + verres + papier : **104 kg / hab. / an**  
(Vendée 2019 : 106 kg / hab. / an | TdM 2018 : 101 kg / hab. / an )

### **ORDURES RÉSIDUELLES**

5 011 tonnes  
**101 kg/hab.**

Vendée 2019 : 142 kg / hab./an  
TdM 2018 : 104 kg / hab./an

**- 2,5% / à 2018**  
(-121 tonnes)

### **EMBALLAGES**

1 774 tonnes  
**36 kg / hab.**

Vendée 2019 : 37 kg / hab./an  
TdM 2018 : 34 kg / hab./an

**+ 7,5% / à 2018**  
(+120 tonnes)

### **VERRES ET PAPIER**

3 339 tonnes  
**68 kg / hab.**

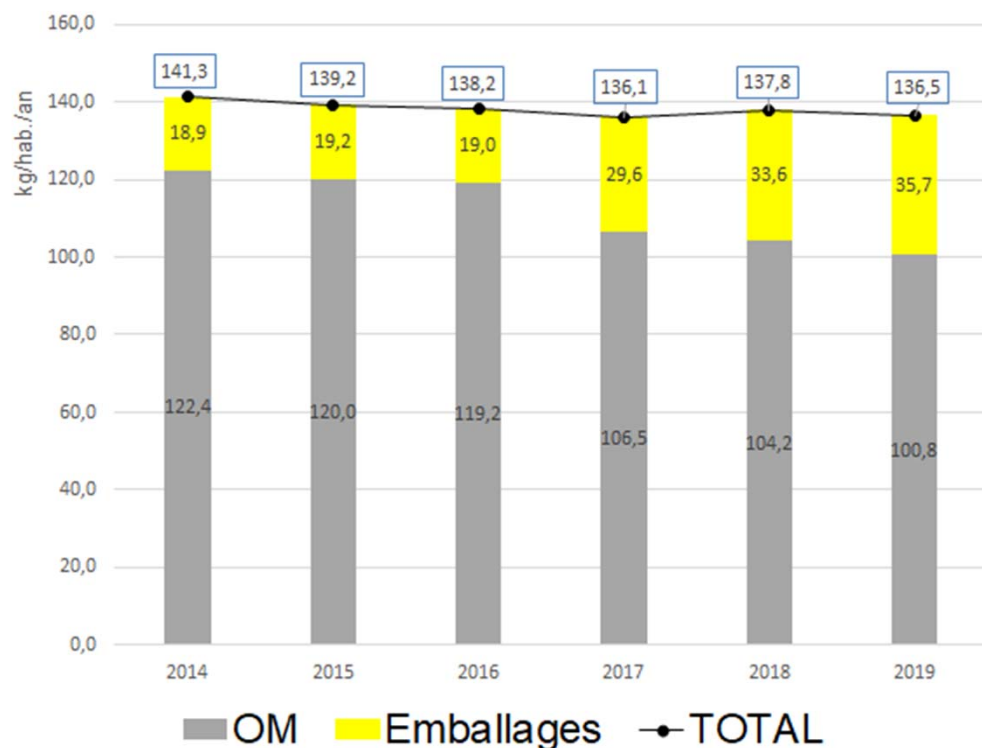
Vendée 2019 : 69 kg / hab./an  
TdM 2018 : 67 kg / hab./an

**+ 1,2 % / à 2018**  
(+ 40 tonnes)



# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés

## Evolution ratio cumulé | Ordures ménagères + Emballages



1<sup>er</sup> janvier 2017 : Extension des consignes de tri

2016 à 2019 :  
• + 3.5% d'usagers du service  
• - 26 % de levées de bacs ordures ménagères

# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés

**Le tri en déchèterie :**

**208 kg / hab. / an**

soit 10 330 tonnes

*Vendée 2019 : 342 kg / hab. / an*

*TdM 2018 : 195 kg / hab. / an*

**"TOUT-VENANT"  
= DÉCHETS NON VALORISABLES**

1 489 tonnes

**30 kg / hab. / an**

*Seulement 14% du total déchèterie*

*Vendée 2019 : 48 kg / hab. / an*

*TdM 2018 : 30 kg / hab. / an*

# Rapport 2019 : gestion des déchets ménagers et assimilés



**La Valorétrie** : recyclerie alimentée par les objets récupérés sur les 3 déchèteries. Depuis 2019 : Ouverture supplémentaire le vendredi après-midi

- Coût de la prestation REEL : **138 145 €**
- Chiffre d'affaire : **163 573 €**

**139 200** objets ont trouvé une 2<sup>ème</sup> vie

**21 432** acheteurs